



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de LIGNE
au lieu-dit «Fosses d'Enfournard»
par la SAS APEX 37

23 AVR. 2024

Par arrêté du _____, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 30,5 jours, soit du 4 juin 2024 à 9h au 4 juillet 2024 à 12h, relative à la demande de permis de construire présentée par la SAS APEX 37.

Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit «Fosses d'Enfournard» sur le territoire de la commune de LIGNE. La centrale photovoltaïque sera implantée sur la parcelle référencée section C851 pour une surface clôturée de 1,11 ha. Elle sera d'une puissance d'environ 0,94 Mwc et composée de 1534 modules d'une puissance unitaire de 615 Wc, d'un poste de transformation/livraison et d'une réserve incendie de 120m³.

Le maître d'ouvrage est la SAS APEX 37 dont le siège social se situe au 889 rue de la Vieille Poste – Parc Majoria Bât Cassiopée- CS 60038 à MONTPELLIER (34060 Cedex 2).

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M Yohann NOL à l'adresse suivante : y.nol@apexenergies.fr ou au 06 25 60 40 12.

Sont désignés : Monsieur Jean-Marie DROUAUD, chef d'exploitation de la SAUR en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Pierre CHAGNON, retraité de la gendarmerie nationale en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de LIGNE (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la préfecture CS 92301 - 16023 ANGOULÊME Cedex).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- **par voie postale** : Mairie de LIGNE, à l'attention de Monsieur Jean-Marie DROUAUD, Le Bourg, 16140 LIGNE. Elles seront annexées au registre d'enquête et consultables en mairie.

- **par voie électronique à l'adresse** : pref-solaire-ligne-apex37@charente.gouv.fr

Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente: www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – LIGNE).

Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national projets-environnement.gouv.fr est le suivant:

<https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche/?q=recordsid:202417093284>

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de LIGNE selon le calendrier suivant:

le 4 juin 2024 de 9h à 12h
le 13 juin 2024 de 9h à 12h
le 17 juin 2024 de 9h à 12h
le 27 juin 2024 de 9h à 12h
le 4 juillet 2024 de 9h à 12h

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire LIGNE pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

La Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation ou de refus du permis de construire (PC n°016.185.22.N0004) de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de LIGNE.